

## 148535 - L'usage de la photo d'un défunt comme fond d'écran pour un portable ou dans l'application Messenger

---

### La question

Est-il permis d'utiliser la photo d'un défunt comme fond d'écran pour un portable ou dans l'application Messenger?

### La réponse détaillée

La photo utilisée comme fond d'écran dans un téléphone portable et un ordinateur ainsi que les vidéos ne sont pas assimilables aux photographies classiques parce que les photos de fond d'écran ne sont ni fixes ni durables. Elles ne le seraient que si elles étaient tirées et imprimées. Dès lors, il n'y a aucun inconvénient à les garder sauf quand elles contiennent des éléments interdits tels des photos de femmes. Se référer à la réponse donnée à la question n°[10326](#) .

Cependant, il ne convient pas d'utiliser la photo d'un défunt comme fond d'écran pour un portable ou l'application Messenger car cela peut entretenir la tristesse ou entraîner la vénération exagérées quand le défunt était un maître éducateur. En outre, l'usage d'une telle photo entraîne sa banalisation car le portable peut se retrouver un peu n'importe où y compris dans les toiellettes.

Allah le sait mieux.